



**INSTRUCTIONS DE COURSE (I.C.)
RÉGATE BUZULZO
Samedi 04 juillet 2026
YACHT CLUB DE TRÉBEURDEN
Grade 5 c**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 - RÈGLES.

- 1.1 - L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent, ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2- MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

- 2.1 - Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 - Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon décision du comité de course.

3 - COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS.

- 3.1 - Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à la maison de la mer, rue de Trozoul, Trébeurden ; ils seront également disponibles sur le groupe What's App créé.
- 3.2 - Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6.

4 - CODE DE CONDUITE [DP] [NP].

- 4.1 - Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

6 - PROGRAMME DES COURSES.

6. 1 Dates des courses :

DATE	CLASSE	CLASSE
04/07/2026	Grande course	Course
Handicap	Supérieur ou égal à 18	Inférieur ou égal à 20

- 6.2 - Les heures prévues pour les signaux d'avertissement sont :
 - Première course : à partir de 9 h 30.
 - Deuxième course : à partir de 14 h 45.
- 6.3 - Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 - Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7 - PAVILLONS DE CLASSE.

- Les pavillons de classe sont N en grande course et C en course.

8 - ZONES DE COURSE.

- L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9 - LES PARCOURS.

- 9.1 - Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 - Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 - Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement.
Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 - Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS.
- 9.5 - Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).
Les modalités d'application sont fixées en annexe
POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10 - MARQUES.

- 10.1 - Les marques sont définies en annexes « Marques ».
- 10.2 - Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11 - ZONES QUI SONT DES OBSTACLES.

- Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe
ZONES DE COURSE.

12 - LE DÉPART.

- 12.1 - La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 - [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 - Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 6 L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation.
(Ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 12.4 - Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13 - CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.

- 13.1 - Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 - Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14 - L'ARRIVÉE.

- 14.1 - La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 - [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15 - SYSTÈME DE PENALITÉ.

- 15.1 - La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 - Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16 - TEMPS LIMITES.

- La fermeture de la ligne est fixée à 14 h 30 pour la manche du matin et 19 h 00 pour la manche de l'après-midi.

17 - DEMANDES D'INSTRUCTION.

- 17.1 - Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 - Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé [emplacement].
- 17.3 - Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la maison de la mer.
Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. - CLASSEMENT.

- 18.1 - 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 - Courses retirées
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 19.3 - Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 19.4 - Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 - RÈGLES DE SÉCURITÉ.

- 19.1 - [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place au briefing du samedi matin, éventuellement complété à la VHF.
- 19.2 - [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 - Le canal VHF utilisé en course est le 6.
- 19.4 - Utilisation du Bout dehors :
- Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20 - REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT.

- 20.1 - [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 - [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 - CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT.

21.1 - Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 - [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 - [DP] Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

22 - BATEAUX OFFICIELS.

- Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du club.

23 - ÉVACUATION DES DÉTRITUS.

- Les débris doivent être conservés à bord jusqu'à leur débarquement.

24 - EMPLACEMENTS.

- [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

25 - LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU.

- [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

26 - PRIX.

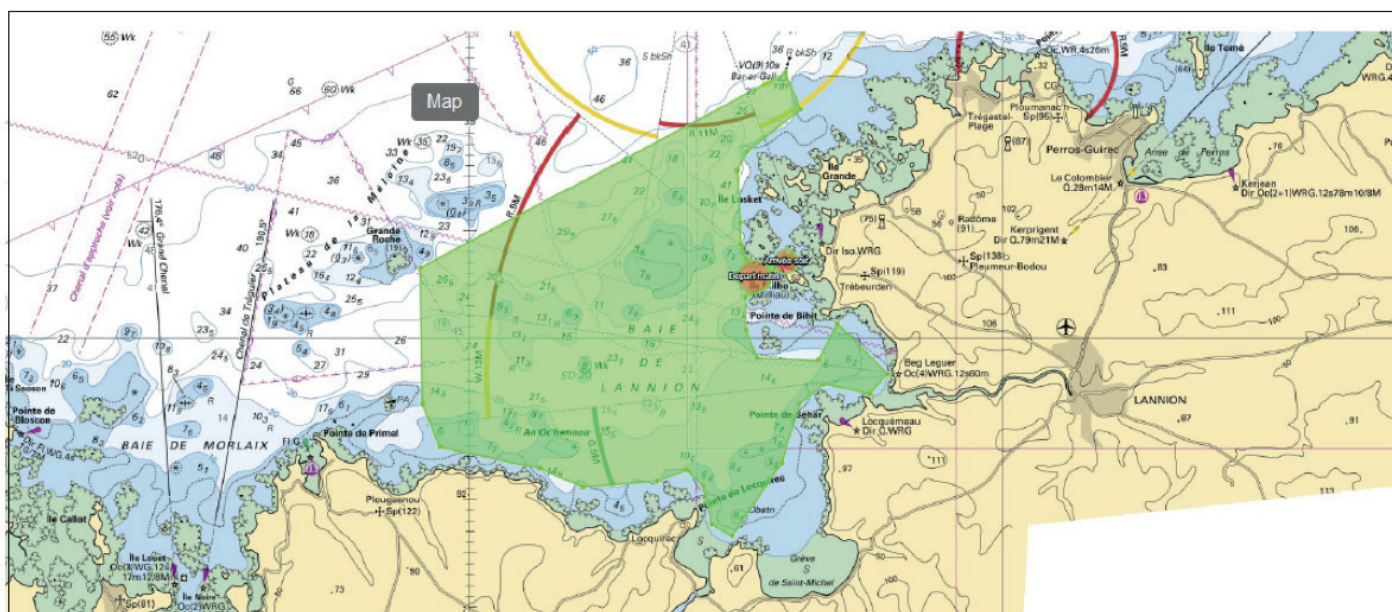
- Des prix seront décernés dans chaque classe et par tirage au sort.

ARBITRES DÉSIGNÉS.

Président du comité de course : Goulven Joubaud

ANNEXE ZONES DE COURSE.

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles.



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1: 108336

HORAIRE DES MARÉES AU PORT DE TRÉBEURDEN

	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Coef.
03/07/26	05 h 29	13 h 16	17 h 34	01 h 22 (04/07)	73
04/07/26	06 h 03	13 h 51	18 h 08	02 h 08 (05/07)	78
05/07/26	06 h 38	14 h 30	18 h 43	02 h 47 (06/07)	81

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

- Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

- Si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.
- Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.
- Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée.
- Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF (canal 6).
- Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.
- Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

ANNEXE PARCOURS.

PARCOURS 1					
		Longueur approximative:	11,7 M		
		Zone de depart :	Bouée Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Zone bouée Kinierbel		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Babord	Contourner et laisser
2	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Babord	Laisser
3	Locquema	48,43,852 N	03,35,916 W	Babord	Contourner et laisser
4	Kinierbel	48,44,139 N	03,35,180 W	Tribord	Laisser
	ARRIVEE				

ANNEXE PARCOURS.

PARCOURS 2					
		Longueur approximative:	7,4 M		
		Zone de depart :	Bouée Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Zone bouée KINIERBEL		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Babord	Laisser
2	Gouliat	48,42,597 N	03,38,935 W	Babord	Contourner et laisser
3	Locquemau	48,43,852 N	03,35,916 W	Babord	Contourner et laisser
4	Kinierbel	48,44,139 N	03,35,180 W	Tribord	Laisser
	ARRIVEE				

PARCOURS 3					
		Longueur approximative:	9,6 M		
		Zone de depart :	Bouée Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Zone bouée KINIERBEL		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Babord	Contourner et laisser
2	Gouliat	48,42,597 N	03,38,935 W	Babord	Contourner et laisser
3	Locquemau	48,43,852 N	03,35,916 W	Babord	Contourner et laisser
4	Kinierbel	48,44,139 N	03,35,180 W	Tribord	Laisser
	ARRIVEE				

PARCOURS 4					
		Longueur approximative:	8,5 M		
		Zone de depart :	Bouée Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Zone bouée KINIERBEL		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Tribord	Contourner et laisser
2	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Babord	Contourner et laisser
3	Locquemau	48,43,852 N	03,35,916 W	Babord	Contourner et laisser
4	Kinierbel	48,44,139 N	03,35,180 W	Tribord	Laisser
	ARRIVEE				

ANNEXE PARCOURS.

PARCOURS 5					
		Longueur approximative:	11 M		
		Zone de depart :	Bouée KINIERBEL		
		Zone d'arrivée :	Trébeurden (zone An Ervennou)		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Kinierbel	48,44,139 N	03,35,180 W	Babord	Laisser
2	Locquema	48,43,852 N	03,35,916 W	Tribord	Laisser
3	Gouliat	48,42,597 N	03,38,935 W	Tribord	Contourner et laisser
4	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Babord	Contourner et laisser
5	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Tribord	Contourner et laisser
6	Ar Goureddec	48,46,42 N	03,36,60 W	Babord	Laisser
	ARRIVEE				

PARCOURS 6					
		Longueur approximative:	7,6 M		
		Zone de depart :	Bouée KINIERBEL		
		Zone d'arrivée :	Trébeurden (zone An Ervennou)		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Kinierbel	48,44,139 N	03,35,180 W	Babord	Laisser
2	Locquema	48,43,852 N	03,35,916 W	Tribord	Laisser
3	Gouliat	48,42,597 N	03,38,935 W	Tribord	Contourner et laisser
4	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Tribord	Laisser
5	Ar Goureddec	48,46,42 N	03,36,60 W	Babord	Laisser
	ARRIVEE				

PARCOURS 7					
		Longueur approximative:	12,6 M		
		Zone de depart :	Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Chenal de Trébeurden		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Bar Ar Gall	48,49,74 N	03,36,11 W	Babord	Contourner et laisser
2	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Babord	Contourner et laisser
3	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Babord	Contourner et laisser
4	Ar Goureddec	48,46,42 N	03,36,60 W	Babord	Laisser
	ARRIVEE				

ANNEXE PARCOURS.

PARCOURS 8					
		Longueur approximative:	12,6 M		
		Zone de depart :	Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Chenal de Trébeurden		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Tribord	Contourner et laisser
2	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Tribord	Contourner et laisser
3	Bar Ar Gall	48,49,74 N	03,36,11 W	Tribord	Contourner et laisser
4	Ar Goureddec	48,46,42 N	03,36,60 W	Babord	Laisser
	ARRIVEE				

PARCOURS 9					
		Longueur approximative:	16 M		
		Zone de depart :	Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Chenal de Trébeurden		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Tribord	Contourner et laisser
2	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Tribord	Contourner et laisser
3	Bar Ar Gall	48,49,74 N	03,36,11 W	Babord	Contourner et laisser
4	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Babord	Contourner et laisser
5	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Babord	Contourner et laisser
6	Ar Goureddec	48,46,42 N	03,36,60 W	Babord	Laisser
	ARRIVEE				

PARCOURS 10					
		Longueur approximative:	7,5 M		
		Zone de depart :	Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Chenal de Trébeurden		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Tribord	Contourner et laisser
2	Le Crapaud	48,46,60 N	03,40,58 W	Babord	Contourner et laisser
3	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Babord	Contourner et laisser
4	Ar Goureddec	48,46,42 N	03,36,60 W	Babord	Laisser
	ARRIVEE				

ANNEXE PARCOURS.

PARCOURS 11					
		Longueur approximative:	9 M		
		Zone de depart :	Ar Goureddec		
		Zone d'arrivée :	Chenal de Trébeurden		
N°	Référence	Latitude Nord	Longitude Ouest	Coté requis	Passage
	DEPART				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				
1	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Babord	Laisser
2	Gouliat	48,42,597 N	03,38,935 W	Babord	Contourner et laisser
3	Le Four (bouée)	48,45,20 N	03,38,70 W	Tribord	Laisser
4	Ar Goureddec	48,46,42 N	03,36,60 W	Babord	Laisser
	ARRIVEE				

POSITION DES MARQUES.

AR GOUREDEC		48,46,42 N	03,36,60 W
LE CRAPAUD		48,46,60 N	03,40,58 W
BAR AR GALL		48,49,745 N	03,36,114 W
LE FOUR	Bouée mouillée	48,45,20 N	03,38,70 W
GOULIAT		48,42,597 N	03,38,935 W
LOCQUEMAU		48,43,852 N	03,35,916 W
KINIERBEL		48,44,139 N	03,35,180 W

Les points GPS fournis (WGS 84) n'ont qu'une valeur informative et ne doivent pas être utilisés sans contrôle.